



Verbatim Concertation Projet Orchydé

du 29 Octobre au 23 Décembre 2024

Réunion Publique

Ménil-Saint-Nicaise

Judi 14 novembre 2024 de 18h30 à 20h30

Participant.es :

Échanges avec la salle :

4 questions orales posées

0 questions écrites recueillies

GARANTS CNDP :

Catherine Jacquart – Garante de la CNDP

Christophe Bacholle – Garant de la CNDP

VERSO ENERGY :

Gersende Legrand – Directrice de projet – Verso Energy

Noëlle de Juvigny – Cheffe de projet – Verso Energy

Ludovic Lagay - Ingénieur Projet - Verso Energy

RTE :

Pascal Derache – Directeur des projets en concertation – RTE

Mathilde Kobierski - Chargée d'études Concertation et Environnement - RTE

Animateur-modérateur

Sébastien ALBERT

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Mesdames et Messieurs

Bonsoir et bienvenue.

Nous sommes heureux de vous rencontrer ce soir. D'abord je tenais à remercier évidemment la municipalité de Ménil-Saint-Nicaise pour cet accueil et plus particulièrement Monsieur le Maire Monsieur Merlier. Merci pour ce bel accueil.

Donc je suis Sébastien Albert. Je suis ce que l'on appelle le modérateur de cette réunion ce soir.

Nous avons un programme qui va être le suivant. D'abord nous allons vous parler de la concertation. Ensuite, il y aura une présentation réalisée par les co-maîtres d'ouvrage, qui sera suivie d'une partie que l'on a baptisé contexte réglementaire et technique et nous allons évidemment vous présenter le projet Orchydé.

En fin de réunion, il y aura un temps d'échange et de questions et donc dans ce cadre-là juste avant la conclusion générale, on vous donnera la parole ce soir. Evidemment la prise de parole se déroulera avec une certaine règle. On vous invitera à revenir un peu en scolaire, lever la main lorsque vous demandez la parole pour poser vos questions ou alors nous donner certains avis.

L'ensemble de la réunion est enregistré pour des raisons réglementaires. Et donc je vous demanderai d'attendre que Nolwenn vienne vers vous pour vous apporter le micro et on vous demandera de parler bien dans le micro. Ça doit bien se passer ne vous inquiétez pas.

Et puis, si vous le voulez bien donc pour des raisons de traçabilité, il faudrait donner votre nom et votre prénom. Et si vous le voulez bien votre commune.

Voilà donc pour les principes de la bienveillance. La concision également, on vous invite à poser des questions. Relativement courtes mon rôle ce soir, c'est aussi d'être le maître du temps. Donc nous avons deux heures devant nous objectif 20h30 et puis on vous invitera ensuite à partager un verre et ça nous permettra également de prolonger certains échanges.

Bien, nous allons commencer par faire la présentation des interlocuteurs de ce soir, nous avons donc parmi nous Madame Catherine Jacquard et Monsieur Christophe Bacholle qui sont respectivement garantes et garants de la CNDP ; nous avons du côté de Verso Energy Madame Gersende Legrand, Directrice de projet, Noëlle de Juvigny, cheffe de projet et Ludovic Lagay, ingénieur projet ; et puis la partie électricité RTE sera assurée par Monsieur Pascal Derache Directeur de projets et Mathilde Kobierski qui est chargée d'études concertation et environnement.

Je crois que j'ai fait le tour pour l'introduction et puis donc je vais céder la parole à Madame Catherine Jacquard a priori qui prend le micro.

3'28

Catherine Jacquard, Garante, CNDP

Merci. Bien, bonsoir à tous donc Catherine jacquard, CNDP. Alors quelques mots pour vous présenter le cadrage et les modalités de cette concertation. D'abord ce qui ce qu'il faut souligner, c'est que cette concertation correspond à une obligation réglementaire qui s'impose à tous les grands projets qui ont un impact sur l'environnement. Et donc c'est le cas pour Orchydé et donc la concertation de ce soir va s'effectuer donc conformément au code de l'environnement est sous l'égide de la CNDP. Nous deux nous sommes donc garants de la CNDP.

Alors qu'est-ce que la CNDP ? C'est une autorité administrative indépendante qui a été créé à peu près, il y a 30 ans par la loi Barnier, puisque Monsieur Barnier était alors ministre de l'environnement ; et donc cette commission a pour objet de faire respecter, en particulier, donc l'article 7 de la Charte de l'environnement qui a été rendu constitutionnelle en 2005, à savoir que toute personne a le droit d'accéder aux informations

détenues par les autorités publiques concernant l'environnement et également a le droit de participer aux décisions qui concernent, publiques, qui ont une incidence sur l'environnement.

Alors de quoi parle-t-on ici ? C'est bien l'autorisation que Verso Energy et RTE visent à obtenir, l'arrêté d'autorisation environnemental qui va être donc délivré mais bien à la suite de la procédure qui vient de démarrer, on est très très en amont de cette procédure. Donc les études d'impact sont en cours, ne seront pas terminées lors de cette concertation préalable. Mais justement c'est tout l'intérêt de cette concertation, c'est à dire qu'on est à un moment où le projet peut encore évoluer, suite par exemple à des remarques à un avis qui peut être exprimé lors de cette concertation. Donc nous avons été nommés donc garants de cette concertation par la CNDP qui a été saisie avant l'été et cette concertation on va la garantir selon les grands principes de la CNDP.

Alors le premier grand principe c'est l'indépendance, c'est-à-dire que nous, tous les deux nous sommes totalement indépendants du porteur de projet. Nous sommes indépendants de l'État, nous sommes indépendants des collectivités territoriales, nous sommes nommés par la CNDP à condition de bien justifier, de bien déclarer l'absence de lien avec les différentes parties prenantes du projet.

Un deuxième principe c'est la neutralité, c'est-à-dire que nous ne sommes ni pour, ni contre le projet, donc ce qui nous importe c'est que la concertation se déroule de façon satisfaisante, donc avec la qualité que l'on attend de ce type de procédure. Mais contrairement à un commissaire enquêteur par exemple qui lors d'une enquête publique, en fin d'enquête publique donne son avis favorable ou défavorable, nous ne nous prononcerons, seulement, que sur la qualité de la concertation.

Nous sommes transparents, enfin nous allons veiller à ce que toute l'information qui est diffusée soit complète et de façon transparente et également tous les échanges qui peuvent avoir lieu entre le public et les porteurs de projets tout ça ce sera dans une totale transparence.

3 autres principes de la CNDP qui sont importants aussi c'est l'argumentation, c'est à dire qu'une concertation ça n'est pas un sondage, ça n'est pas un référendum, c'est-à-dire que on a le droit de dire effectivement qu'on est contre par contre il faut argumenter et ça c'est très important et c'est l'argumentation qui va permettre une concertation qui sera riche et qui permettra au projet éventuellement d'évoluer.

Il y a une égalité de traitement aussi ça c'est un principe auquel la CNDP très attachée c'est-à-dire que, quel que soit son statut, sa position, ses motivations, son opinion chacun a le droit de s'exprimer librement et donc c'est bien aussi l'objet de notre concertation actuelle.

Et puis enfin l'inclusion, c'est-à-dire qu'il y a certains publics qui sont éloignés de ce genre de démarche et nous en tant que garant on s'efforce d'inciter les porteurs de projet à aller vers ces populations qui ne viendraient pas, en particulier par exemple, on a préconisé des rencontres de proximité, c'est ce qui est commencé ce matin dans le cadre d'un marché qui va se faire également demain dans au marché de Nesle ; mais aussi des rencontres avec par exemple les jeunes puisque il y aura une présentation du projet dans un lycée à Saint-Quentin.

Voilà, donc cette concertation va se dérouler jusqu'au 23 décembre à l'issue de cette concertation on fera un bilan donc ; cette concertation va faire l'objet d'un bilan de la part des garants, sous un mois donc ce bilan sera publié sur le site de la concertation, sur le site de la CNDP ; dans ce bilan on va se prononcer sur la qualité de la concertation, sur les échanges et on fera également des préconisations, sur éventuellement des points que les porteurs de projets devront par exemple éclaircir dans un second temps.

Voilà. Donc à l'issue ce bilan, donc publié donc au plus tard pour le 23 janvier. Les porteurs de projet donc RTE et Verso Energy apporteront une réponse sous 2 mois.

Donc, c'est ce qu'on appelle la reddition des comptes, c'est-à-dire que les porteurs de projet tireront les enseignements de la concertation et ils diront si oui ou non ils prennent en compte des remarques qui ont été faites et les raisons pour lesquelles, bon par exemple ils ne prennent pas en compte une remarque.

Voilà le tout c'est encore une fois d'argumenter et de répondre et que et que tout ça soit bien tracé. Et donc ensuite la concertation de s'arrête pas, puisque la CNDP va nommer à nouveau un garant bon si toutefois le projet avance bien sûr, si il avance et que les porteurs de projet décident de continuer ce projet. Et il y a un nouveau un garant qui est nommé ; et là c'est ce qu'on appelle la concertation continue c'est-à-dire que régulièrement le garant va veiller à ce que le public continue à être informé sur l'avancement du projet et tout ça jusqu'à l'enquête publique, et là l'enquête publique, que ce soit le bilan ou la réponse des porteurs de projet sera annexé au dossier d'enquête publique. Donc il y a vraiment un continuum de la de la concertation, que ce soit, donc depuis la phase amont où on se trouve jusqu'à l'enquête publique qui est vraiment ce qu'on appelle la concertation aval.

Je vous remercie donc, nous sommes tous les deux donc à votre disposition, nos adresses mails figurent dans les dossiers de concertation, vous pouvez venir discuter avec nous également à la fin des réunions et bien sûr consulter donc le site internet de la concertation.

11'36

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci Madame Jacquard et donc nous allons passer maintenant à la partie de présentation des co-maîtres d'ouvrage.

Ludovic Lagay, Ingénieur projets, Verso Energy

Juste avant on va vous expliquer un peu comment nous en tant que maître d'ouvrage on a mené cette concertation. Donc Verso Energy et RTE, les co-maîtres d'ouvrages voulaient vraiment faire une concertation exemplaire sous l'égide des garants pour que ce soit le plus clair possible avec une bonne transparence dans l'information.

Donc en mai 2024, nous avons saisi la CNDP pour enclencher la concertation, tout le processus. Ensuite il faut noter que cette ça n'arrête pas le projet, le projet se développe en parallèle donc les dossiers sont remplis et en parallèle de l'information qui vous est transmise, donc le projet évolue en ce moment même. Ensuite ce processus de concertation préalable s'achèvera au premier trimestre 2025 par un bilan des garants et les engagements des maîtres d'ouvrage donc encore une fois RTE et Verso Energy.

Concrètement comment cette concertation s'est matérialisée ?

Donc il y a 2 choses :

Premièrement pour vous informer : le document de référence le plus complet c'est le dossier de concertation ici ou que vous pouvez trouver à votre à votre disposition ; ce document a aussi été distribué en mairie 3 exemplaires par mairie dans le périmètre où on a décidé qu'il y a une information renforcée sous l'accord des garants.

Et il est aussi disponible sur le site Internet, vous pouvez le télécharger.

Ensuite si vous avez besoin d'une information un peu plus résumée : nous avons ceci, qui est un dépliant de synthèse donc ici vous pouvez voir c'est beaucoup plus synthétique quand même on passe de 96 pages à 8 et donc ce dépliant a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de ce même périmètre renforcé de communes, donc vous êtes censé l'avoir reçu et il est aussi disponible si vous voulez derrière vous pour en prendre.

Tous ces documents donc sont disponibles sur le site internet que vous pouvez télécharger directement pour les consulter en ligne.

Ensuite nous avons créé ces panneaux d'exposition qui permettent d'avoir une information plus directe et plus visuelle durant notamment les réunions publiques.

Et enfin, nous y arriverons les rencontres publiques donc il y a deux types : les réunions publiques comme là comme présentement, que nous avons commencé à Origny-Sainte-Benoîte le 6 novembre et que là nous continuons, qui permettent de présenter le projet et ensuite d'échanger directement avec vous et des ateliers thématiques où là c'est directement plus un échange qu'une présentation préalable.

Enfin, donc dans une seconde partie, vous pouvez vous exprimer : donc pendant les réunions publiques tout à l'heure ou sur le site internet il y a un formulaire qui permet de poser des questions ou juste émettre un avis si vous voulez mettre un avis argumenté.

De plus, dans les dépliants de synthèse vous avez un coupon-T comme ça que vous pouvez détacher et l'envoyer directement sans affranchir ça permet de poser une question assez simplement ou de mettre encore une fois un avis. Et donc on va pouvoir passer à la présentation des maîtres d'ouvrage.

15'35

Gersende Legrand, Verso Energy

Bonsoir à tous. Donc l'idée maintenant c'est de vous dire quelques mots sur Verso Energy donc co-maître d'ouvrage du projet Orchydé.

Alors, Verso Energy c'est un énergéticien, c'est-à-dire que c'est une entreprise dont l'objectif est de développer, financer et construire mais également exploiter des installations de production d'énergie décarbonée uniquement.

Verso Energy a été fondé par Xavier Caïtucoli et Antoine Huart.

Xavier Caïtucoli autrefois avait déjà fondé une autre entreprise en 2003 qui était Direct Énergie, qui est un fournisseur alternatif d'électricité. Direct Énergie a finalement été revendu à Total énergie et Xavier Caïtucoli a souhaité continuer dans l'entrepreneuriat et il s'est allié avec Antoine Huard pour créer Verso Energy. Antoine Huard, lui dispose d'une expérience accrue dans le domaine du renouvelable parce qu'avant il était directeur du développement du groupe général du solaire.

L'actionnaire principal de Verso Energy c'est Crescendix et en fait c'est la société d'investissement de Xavier Caïtucoli ; donc on a affaire ici à une entreprise dont le propriétaire est son fondateur essentiellement.

Il y a 3 autres actionnaires Eiffel Investment Group, AMS Capital et NJJ Holding et ce sont trois actionnaires français qui sont engagés dans la transition énergétique.

Donc, pour aboutir à une décarbonation de l'industrie, la stratégie de Verso Energy repose sur les 4 piliers qui sont représentés ici :

- D'abord c'est la production de carburant de synthèse qui passe par la production d'hydrogène parce que c'est un élément intermédiaire de la production de carburant de synthèse.
- Un autre volet c'est la production d'énergie renouvelable essentiellement photovoltaïque et qui va aussi pouvoir alimenter les installations de production de carburant de synthèse qui consomment de l'électricité.
- Et le 3e pilier ce sont le stockage essentiellement par batterie.

Il faut savoir que la décarbonation passe souvent par une électrification des besoins et le réseau va donc être fortement sollicité, c'est pour cela que Verso Energy développe également des solutions de flexibilité de la demande pour pouvoir s'effacer du réseau c'est-à-dire consommer moins lorsque ce sera nécessaire.

- Et donc le 4e volet de Verso Energy c'est de développer essentiellement des programmes informatiques pour trouver le meilleur optimum entre stockage, production et autoconsommation de la production d'énergie et c'est ce qui est représenté avec le volet flexibilité de la demande.

Pascal Derache, Directeur de projet RTE

Bonsoir à tous Pascal Derache, donc directeur de projet à RTE, réseau de transport d'électricité et je suis accompagné donc de Mathilde pour vous présenter la partie du raccordement électrique à l'usine Verso.

Est-ce que pour vous rapidement, vous pouvez juste hocher la tête est-ce que vous voyez ce qui est RTE ? est-ce que ça vous parle ou pas ?

Pour ce pour qui ça ne parle pas et ce n'est pas complètement anormal.

RTE on est le réseau de transport d'électricité.

Pour faire simple, vous avez en orange toutes les sources de production qui sont connues du nucléaire, au barrage hydraulique, au photovoltaïque, aux différents types d'éoliens. Vous avez en bleu, tous les centres de consommation, que peuvent-être les industriels, tel que sera Verso, mais également les entreprises ferrées parce que voie ferrée a besoin d'électricité.

On a aussi tout ce qui est les maisons et les différentes communes et donc nous on est le finalement le trait d'union, le réseau entre les centres de production et les centres de consommation.

Il y a un acteur que vous connaissez peut-être un petit peu plus qui est Enedis qui est représenté chez vous par le petit boîtier jaune Linky, qui est le gestionnaire du réseau de distribution.

Pour faire simple RTE fait plutôt ce qu'on appelle les autoroutes et les nationales de l'électricité, donc du 400000 volts, 225000 volts, 63000 volts et Enedis va acheminer l'électricité chez vous plutôt en 220 volts donc il fait plutôt des routes départementales de l'électricité.

Donc ça c'est notre mission. RTE est une entreprise de service public.

Pourquoi une entreprise de service public ?

Parce qu'entre la production et la consommation à ce stade l'électricité ne se stocke pas à grande échelle.

Donc il y a un équilibre à trouver. Tout ce qui est produit, doit être consommé et tout ce qui pourrait être consommé doit être produit, donc c'est nous qui sommes en charge de cet équilibre et pour que l'équilibre soit stable, pour que le réseau soit stable, il faut un seul acteur, qui n'ait pas de lien avec les centres de production et les centres de consommation. Donc ça c'est notre première mission de service public.

Notre deuxième mission de service public il est de raccorder au réseau soit les consommateurs soit les producteurs de manière complètement indépendante et en toute impartialité. Et c'est aujourd'hui pour ça qu'on est là c'est que Verso va avoir besoin de puissance qui nécessite un raccordement au réseau de transport d'électricité et non pas au réseau de distribution. Donc c'est à ce titre là que RTE participe à cette concertation et aux informations.

21'47

Gersende Legrand, Directrice de projet, Verso Energy

Donc le projet Orchydé sur lequel porte la concertation, consiste à produire du e-méthanol. Le e-méthanol appartient à la famille plus large des e-fioul ou carburant de synthèse. Et l'idée est de vous montrer en quoi il constitue une solution d'économie circulaire essentiellement parce qu'ils vont utiliser le CO2 qui aura été produit par l'industrie, ici, et il va être réutilisé pour le transport maritime.

Donc le CO2 qui est émis et d'abord capté au lieu d'être émis dans l'atmosphère.

On produit également de l'hydrogène en parallèle et la combinaison du CO2 et l'hydrogène dans l'usine de carburant fournit du méthanol de synthèse qui est un carburant pour les navires et le transport maritime.

Ça c'est le cas général, ça peut être du CO2 qui provient d'énergie fossile de combustion d'énergie fossile. Dans le cas du projet Orchydé, le CO2 utilisé est un CO2 biogénique : on l'appelle biogénique parce qu'il est issu des plantes, dans ce cas à Origny il est issu de la betterave ou des céréales ; et comme la plante pour sa croissance a déjà capté du CO2, le CO2 biogénique qui est émis ici on considère qu'il a pas d'émission - et comme on le capte en plus, finalement tout le cycle ici est à émission nulle, grâce à l'usage du CO2 biogénique le fait de l'avoir capturé et de le réutiliser.

Et c'est le concept du e-méthanol.

En plus de cela, c'est un carburant qui est facilement compatible : c'est-à-dire qui nécessite très peu de d'adaptation des moteurs pour les navires qui vont l'utiliser et il nécessite à la fois très peu d'adaptation

des infrastructures pour le transporter.

Le process auquel il fait appel peut aussi être déployé facilement à grande échelle et c'est tout cela fait appel à des procédés connus, chaque brique de production, qui vont permettre de fabriquer le e-méthanol sont des briques qui sont maîtrisées en termes de technologie.

Non seulement le caractère vertueux du e-méthanol ne sera pas la seule raison pour laquelle il va être utilisé, l'incitation va également venir de la réglementation. Parce que comme vous le voyez ici la réglementation européenne va imposer au secteur du transport maritime la réduction de ses émissions à gaz à effet de serre.

C'est une réduction des émissions qui va être imposé par palier, par pas de 5 ans, chaque fois la réduction est donnée par rapport à l'année 2020, donc on voit qu'en 2050 les réductions de gaz à effet de serre la réduction devrait être de 80% par rapport au niveau de 2020.

Et l'utilisation du e-méthanol est l'un des moyens possibles pour réduire les gaz à effet de serre. Ce qui est important de noter aussi c'est que cette réglementation autorise également l'utilisation de e-carburant bas carbone c'est à dire produit avec de l'origine, de l'électricité nucléaire et ça c'est un avantage du réseau français parce qu'on en a en abondance et que c'est parfois plus facile que le renouvelable.

Un point réglementaire concerne également les sources de CO2 qui sont autorisées en termes de matière première pour produire des carburants durables et qu'ils soient reconnus comme tels. Jusqu'en 2040 on pourra utiliser différents types de CO2 donc du CO2 fossile, biogénique qui provient des plantes ou de la capture du CO2 direct dans l'air qui reste quand même anecdotique, mais à partir de 2041 on ne pourra produire des carburants dits durables uniquement qu'avec du CO2 biogénique.

Nous chez Verso Energy la stratégie c'est de partir dès maintenant avec du CO2 biogénique parce que ce n'est pas le genre d'installation qu'on construit et qu'on met en service pour quelques années ; et pour cette raison les installations Tereos répondent vraiment parfaitement aux besoins de production de e-méthanol parce qu'elles ont du CO2 qui est biogénique et dans des proportions suffisantes pour installer une production d'e-méthanol à grande échelle.

La production d'e-méthanol fait également intervenir de l'hydrogène, comme vous avez vu qui va être combiné avec le dioxyde de carbone pour synthétiser le méthanol.

Il existe différents types d'hydrogène qu'on distingue, qu'on décrit souvent avec des couleurs et ce type d'hydrogène dépend de la façon dont il est fabriqué et des ressources qui sont utilisées pour le fabriquer. Donc si on commence par la colonne de droite on parle d'hydrogène gris ou d'hydrogène noir quand il est fabriqué à partir de charbon ou de gaz naturel, le méthane.

Actuellement c'est environ 95 % de l'hydrogène qui est fabriqué sur le marché. Ça c'est un, c'est un hydrogène qui fait appel au vaporeformage, c'est-à-dire qu'on fabrique l'hydrogène à partir de vapeur d'eau à très haute température et de gaz naturel, c'est une méthode qui émet énormément de CO2.

Il y a la variante qu'on appelle hydrogène bleu, c'est exactement la même façon de le fabriquer, mais en plus on capture le CO2 qui était mis pendant le process de fabrication. On parle d'hydrogène jaune lorsqu'il est produit par électrolyse donc il utilise de l'énergie électrique mais qui n'est pas renouvelable qui est nucléaire. Donc ça c'est un compromis.

Et nous l'hydrogène qu'on va produire pour synthétiser notre e-méthanol ce sera de l'hydrogène renouvelable qu'on appelle hydrogène vert. Donc il utilisera de l'énergie renouvelable qui peut être solaire hydraulique ou éolienne et l'électrolyse de l'eau. Et je vais laisser Noëlle vous parler plus spécifiquement du projet Orchydé.

29'

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Merci bonjour à tous.

Donc on va rentrer dans le vif du sujet du projet Orchydé.

Alors Orchydé vous vous demandez peut-être pourquoi ? Orchydé c'est pour Origny carburant et hydrogène décarboné. Donc c'est donc un projet qui vise à développer, construire puis opérer une usine de production de carburant durable, carburant de synthèse, de e-méthanol tout ça revient au même pour décarboner le secteur du transport maritime et éventuellement d'autres secteurs on va vous les présenter.

Donc la future unité de production sera implantée sur la commune d'Origny-Sainte-Benoîte elle aura vocation à convertir du CO2 biogénique issu de deux sources de production : la source principale c'est le site Tereos d'Origny-Sainte-Benoîte il y a une source secondaire c'est le site Tereos chez vous ici à Mesnil-Saint-Nicaise.

Le projet aura aussi besoin d'électricité et raccordement qui est prévu au futur poste source de Villers-le-Sec qui est situé à 11 km de Origny-Sainte-Benoîte.

Alors voilà le principe du projet :

Pour ce projet il y a besoin de 3 intrants : de l'eau, de l'électricité et du CO2 biogénique.

Donc l'eau ici, elle sera issue du milieu naturel. Nous envisageons aujourd'hui de prélever dans la rivière de l'Oise ; et l'électricité qui sera transportée par RTE, elle sera soit renouvelable soit bas carbone selon la source qui la produit, donc elle sera renouvelable quand elle est issue de centrale de production d'électricité renouvelable, du photovoltaïque, de l'éolien etc... et elle sera bas carbone quand elle est issue du mix de production d'énergie française, qui est composé principalement d'énergie nucléaire mais qui comporte également une portion de renouvelable, un tiers environ.

Voilà. Ensuite le CO2 biogénique donc, comme on l'a dit, c'est en réalité le CO2 atmosphérique qui aura été capté par les plantes le blé et la betterave, que Verso Energy va venir capter en sortie des ateliers de transformation d'alcool de Tereos ; et donc ces deux sources de biogénique vont être acheminées jusqu'au site Orchydé qui est à Origny-Sainte-Benoîte. Le CO2 biogénique de Tereos du site d'Origny-Sainte-Benoîte sera acheminé par canalisation, pour ça que c'est intéressant de se mettre là, c'est qu'on n'est suffisamment proche pour permettre un raccordement par conduite donc sous forme gazeuse, a priori ; et le CO2 biogénique de Mesnil-Saint-Nicaise sera capturé et liquéfié pour être acheminé par train ou par camion jusqu'au site d'Origny-Sainte-Benoîte.

Alors la première étape du procédé et puis on va revenir en détail sur le procédé, mais dans les grandes lignes il y a deux grandes étapes dans ce projet : production d'hydrogène et production de méthanol.

- Production d'hydrogène : c'est grâce à l'électricité et à l'eau. C'est l'électrolyse de l'eau, ça veut dire qu'on va casser la molécule d'eau sous l'effet d'un courant électrique et on va récupérer d'une part du dihydrogène, d'autre part de l'oxygène. Et cet hydrogène qui sort de notre électrolyseur là on va aller le combiner avec le CO2 biogénique qu'on aura récupéré et on va former ce méthanol, ce e-méthanol. Donc une molécule de CO2 et 3 molécules d'H2 conduisent à la formation d'une molécule de CH3OH donc de méthanol ; et ce méthanol il sera ensuite - donc c'est le produit fini - il sera évacué et exporter par voie ferrée jusqu'au lieu de consommation donc les principaux ports européens et français.

Alternativement, on peut aussi utiliser le méthanol dans d'autres secteurs notamment le secteur de la chimie en substitution du carburant, enfin du méthanol fossile qui est déjà utilisé, en fait, c'est une molécule qui est déjà pas mal utilisée dans le secteur de la chimie et donc ces entreprises qui souhaitent verdir leur activité, substituer leur usage actuel de méthanol gris fossile par du méthanol durable.

- Et on peut aussi, c'est la 3e voie de valorisation, 3e débouché commercial : c'est la transformation de

ce méthanol en carburant pour l'aviation : on peut continuer à transformer la molécule pour produire du kérosène. Voilà, mais le principal secteur que l'on vise avec ce projet c'est le transport maritime.

On va maintenant vous détailler plus en détail la partie électrolyse et la partie production méthanol.

33'46 "

Gersende Legrand, Verso Energy

Donc là, la capture du CO₂ c'est la toute première étape de la fabrication du e-méthanol, le CO₂ qui est produit par les ateliers de transformation de Tereos, que ce soit à Nelse ou à Origny-Sainte-Benoîte est déjà très pur, mais en fait pas encore suffisamment pour pouvoir être utilisé pour la production de méthanolation ; donc la première étape va consister à le purifier. Donc c'est d'abord un lavage ici dans une colonne avec de l'eau et ça va essentiellement éliminer les traces d'alcool, les résidus en fait qui restent de la fabrication précédente.

Ensuite ce CO₂ va être comprimé, ça permet déjà de condenser une grande partie de l'eau qui s'y trouve et la compression permet également de réduire le volume, donc ça facilite les traitements en aval.

Et ce que vous voyez ici dans la 4e étape, c'est en fait la séparation du CO₂ et des autres gaz incondensables qui s'y trouvaient. Donc le CO₂ on le récupère en bas liquide et essentiellement de l'oxygène et de l'azote en haut, suite à la séparation cryogénique.

Pour pouvoir fabriquer le méthanol il faudra combiner ce CO₂ à de l'hydrogène.

Donc la deuxième étape consiste à fabriquer de l'hydrogène par électrolyse de l'eau. Donc ici sur le schéma on vous a mis les quantités pour un électrolyseur de 100 MW électrique pour avoir une référence. Pour cela il faut déjà fabriquer de l'eau dans les qualités, ce qu'on appelle de l'eau déminéralisée ou extra pure, qui est compatible avec l'équipement, avec l'électrolyseur qui ne va pas l'endommager, donc on part d'une eau brute ici, qui sera l'eau du milieu naturel et elle va être traitée pour devenir déminéralisée.

Ensuite cette eau déminée va passer dans l'électrolyseur, donc là on a représenté un électrolyseur PEM, ça veut dire membrane échangeuse de protons, c'est l'une des technologies disponibles sur le marché pour faire l'électrolyse de l'eau. Cette membrane laisse passer les protons H⁺ qui sont attirés vers la cathode qui est un pôle négatif, mais elle est imperméable à l'oxygène ; donc on récupère l'hydrogène d'un côté et l'oxygène de l'autre qui est évacué.

Il existe une autre technologie qu'on appelle alcaline sur le marché pour faire de l'électrolyse de l'eau. Ça dépend du fabricant que vous sélectionnez. La différence dans l'électrolyse alcaline c'est qu'on n'utilise pas une membrane ici pour faire la séparation mais c'est un électrolyte liquide. Mais le principe reste essentiellement le même.

Une fois que nous disposons de nos deux réactifs, le CO₂ et l'hydrogène, nous allons pouvoir commencer la synthèse de e-méthanol.

Là à nouveau il y a plusieurs étapes puisqu'il y en a trois :

La première étape qui est représenté au début du schéma ça consiste à alimenter les réactifs, donc dans les proportions qui conviennent pour la réaction chimique, et aussi dans les conditions nécessaires pour qu'elle se produise donc essentiellement à haute pression environ 80 à 100 bars. Ce mélange à la pression voulue est injecté dans le récipient, dans la cuve qu'on voit ici qu'on appelle boucle de synthèse et grâce à un catalyseur la transformation va pouvoir se faire en e-méthanol, et on obtient également de l'eau comme co-produit de réaction.

Cette réaction chimique est exothermique et la chaleur qui est produite sera utilisée pour la 3e étape qui est une étape de séparation des produits et qui se fait par distillation.

On récupère le méthanol liquide et de l'eau en bas de colonne.

38'39"

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Merci donc voilà les caractéristiques techniques principales du projet.

Ce qu'il faut comprendre tout d'abord c'est que la taille de l'usine n'est pas figée aujourd'hui, elle va dépendre de la quantité de CO2 biogénique qu'on va in fine retenir pour le design de l'usine, donc je vais vous présenter les caractéristiques pour 2 cas de figure.

Un scénario de référence, qui considère un gisement minimum de au moins 166000 tonnes par an de CO2 biogénique, jusqu'à un scénario dit majorant de 270000 tonnes par an de CO2 biogénique.

Donc dans le bloc du haut vous avez les données pour le scénario de référence, dans le bloc du bas pour le scénario majorant.

Donc le projet Orchydé consiste à produire 110000 à 180000 tonnes par an de e-méthanol par combinaison de 24000 à 39000 tonnes d'hydrogène produit par électrolyse de l'eau dans le cadre du projet et de, on l'a dit, 166 à 270000 tonnes de CO2 générique.

Le projet va nécessiter de l'eau de la consommation d'eau, donc dans les deux cas on évalue aujourd'hui une consommation d'eau brute de 72 à 117 mètres cubes par heure et il y a une partie de cette eau qui va être rejetée, à peu près, un petit peu moins de la moitié va être rejetée après traitement et restituée au milieu naturel.

On aura aussi on l'a dit besoin d'électricité donc, dans les deux cas on envisage d'installer une capacité d'électrolyse de 170 à 270 Megawatt. Donc c'est la principale source de consommation électrique et dans une moindre mesure pour la partie production de méthanol qui consommerait de 17 à 22 Megawatt.

Dans les deux cas, le projet requiert un terrain qui a la même surface de l'ordre de la vingtaine d'hectares ; justement où est ce terrain ? Ce terrain il est situé ici à Origny-Sainte-Benoîte, ici là, sur une zone qui est située au sud des installations de Tereos sur Origny-Sainte-Benoîte et au sud du début de la ville d'Origny-Sainte-Benoîte, donc voilà l'environnement immédiat et agricole naturel et là je crois que la première habitation est à 500 m et dans le début de la ville c'est plutôt à 900 mètres par là.

Alors voilà un petit peu à quoi ça peut ressembler une usine de e-méthanol. Donc ceci est une esquisse conceptuelle c'est-à-dire qu'elle ne tient pas compte de la particularité du terrain en topographie, en forme etc... mais ça vous donne une idée des volumes et de quel volume représente quelle partie de l'usine.

- donc premier plan à droite vous avez la partie arrivée installation électrique, stockage de méthanol, dans ces cuves,
- à gauche, premier plan à gauche, c'est la partie tout ce qui est administratif, bureau etc... labo et traitement d'eau,
- et dans l'arrière-plan, à gauche on voit la partie production d'hydrogène et l'arrière-plan à droite, la partie production de e-méthanol.

Je vais vous montrer une deuxième vue, voilà ! Vous les aurez de toute façon, vous aurez le support de présentation en ligne, sur le site de la concertation. Vous pourrez retrouver les illustrations.

Voilà une autre vue, toujours conceptuelle une vue en coupe, on retrouve la partie traitement des eaux, bâtiment administratif, électrolyse et méthanolation.

Alors voilà maintenant une vue du dessus, donc c'est une implantation préliminaire qui est susceptible d'être retravaillée, bien sûr pour le coup, qui est adaptée donc au terrain.

Origny-Sainte-Benoîte et qui est située à peu près par là au nord du site. Vous avez donc l'entrée du site se ferait ici - là ici c'est la partie administrative, l'arrivée électrique serait ici, donc il y aurait deux postes de transformation, 2 arrivées d'électricité. Ici c'est la partie tout ce qui est lié au traitement d'eau - production et traitement d'eau - et ensuite tout ce bloc là, c'est lié à l'électrolyse ; donc il y a plusieurs sous-parties :

tout ce qui est utilité, refroidissement, le cœur de la production d'hydrogène, les électrolyseurs les stacks d'électrolyse, ici la partie compression et là-haut en vert c'est la partie méthanisation.

Donc vous voyez que finalement la partie production d'hydrogène c'est ce qui représente le plus d'emprise sur le site.

Vous avez ensuite ici une voie ferrée. En fait, le site est déjà aujourd'hui actuellement bordé par une voie ferrée c'est la ligne Saint-Quentin - Origny et donc l'idée c'est de créer un embranchement pour pouvoir évacuer comme je disais le méthanol après par train.

43'16 "

Mathilde Kobierski, Chargée d'études concertation et environnement, RTE

Bonsoir

Donc moi je vais je vais vous présenter, donc de manière un peu plus précise le raccordement électrique.

Alors le raccordement électrique, ici vous avez une carte de situation, pour situer à peu près la zone d'étude dans laquelle va s'implanter ce raccordement électrique.

Voilà donc vous le voyez sur cette carte on a d'abord le site ici donc de Verso Energy sur la commune d'Origny-Sainte-Benoîte et on a aussi le réseau électrique déjà présent dans la zone. Ce qu'on peut observer, c'est qu'on a donc en vert les lignes existantes à 225000 volts et en rouge les lignes existantes à 63000 volts.

Donc ici on a le poste de Sétie et ici on a le poste de les Avenues - donc au niveau ici ce sont les points ce sont les postes. Et ici nous avons le poste de Ribemont.

Donc pour le besoin électrique que demande donc Verso Energy est de 340 MW, pour cela on a besoin donc de se raccorder sur le réseau 225000 volts donc le réseau vert et donc c'est pour cette raison que on va venir se raccorder sur le poste électrique les Avenues.

Pour cela la solution donc qui a été choisie, c'est un raccordement, donc une ligne aérienne à deux circuits, entre le site de Verso Energy et le poste électrique les Avenues.

Pourquoi on parle donc de 2 circuits ? Puisqu'il y aura donc un circuit pour l'unité de production d'hydrogène et un deuxième circuit pour l'unité de production de e-méthanol.

Chaque unité aura sa propre alimentation, mais il y aura bien qu'une seule ligne de pylônes. Les deux circuits seront sur la même ligne, comme vous pouvez le voir là sur l'écran.

Si on regarde maintenant de manière plus précise la zone d'étude, donc là on a zoomé : on retrouve ici le futur site donc de Verso Energy et ici le poste électrique les Avenues.

Donc ce qu'on va d'abord prendre en compte c'est évidemment les communes qui vont se trouver entre ce point A et ce point B, et notamment donc les bourgs existants. Donc là on voit qu'il y a donc le bourg de Ribemont, le bourg de Villers-le-Sec, le bourg de Pleine-Selve, de Parpeville, donc c'est les premiers éléments que nous allons prendre en compte pour choisir un peu, pour délimiter la zone d'étude qui va être concernée.

Ensuite on a regardé un peu tout ce qu'il y avait en terme de contraintes techniques ; donc le secteur a une particularité, on peut le dire comme ça, on a une antenne radio électrique qui se trouve ici sur la commune de Ribemont, juste au-dessus donc des vergers de Séru, je sais pas si ça vous parle et donc cette antenne radio électrique génère des périmètres de protection : un premier périmètre de protection en rouge ou toute construction est interdite, ce sont les périmètres de servitude ; et un deuxième périmètre ici en violet, où là les constructions sont à éviter mais possibles sous certaines dérogations.

Ensuite la deuxième donnée qui est aussi importante pour nous, c'est la présence donc du captage d'eau potable sur Ribemont également.

Avec là aussi des périmètres de protection, en bleu un premier périmètre donc on appelle périmètre rapproché et en vert avec les triangles verts un périmètre éloigné. Donc sur le périmètre rapproché là encore pas de construction possible, par contre sur le périmètre éloigné on peut aussi avoir des dérogations pour y faire, potentiellement y mettre des pylônes.

Dernier élément technique aussi à prendre en compte sur le territoire ce sont les éoliennes existantes et donc en production, elles apparaissent ici sur la carte avec les étoiles rouges, donc là aussi ce sont des éléments qu'on va prendre en compte, on ne va pas se mettre à proximité directe, on va respecter un certain périmètre, même s'il n'y a pas de périmètre légal à respecter, on va dire que c'est une contrainte quand même technique à prendre en compte.

Et donc en prenant en compte tout ça, ça nous permet ici de délimiter une zone avec les traits bleus où vous voyez là sur la carte, dans laquelle le raccordement électrique va pouvoir se faire. Pour le moment ce n'est pas exactement à quel endroit on va le faire. Donc au niveau du Nord notre délimitation ici repose sur une départementale, la départementale 29 donc après l'idée si on ne va pas aller au-delà.

Ici on a donc une délimitation qui se fait plus sur quelque chose de naturel on a une ligne de crête donc quelque chose enfin un élément topo un peu plus surélevé par rapport au reste donc là on a décidé donc de s'arrêter à cet endroit-là pour rejoindre ensuite le bourg de Parpeville.

Ensuite au sud, ici on va se rapprocher de la ligne existante en verte, que je vous ai présenté tout à l'heure. Ensuite ici on va reprendre au sud, on va reprendre en fait les éoliennes existantes on va se poser le long de ces éoliennes on ne va pas aller au-delà, et enfin la dernière délimitation et bien c'est le long de la vallée de l'Oise, on va pas aller au-delà, puisque en plus ici il y a plusieurs zones environnementales, donc on va pas aller au-delà de cette vallée.

49'58"

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Alors voici les externalités du projet.

Donc on va avoir besoin de ressources, on en a parlé, de l'eau donc consommation brute donc là c'est pour le cas majorant, 117 mètres cubes par heure, compte tenu du rejet à 52 mètres cubes/h donc ça fait une consommation nette de 65 mètres cubes par heure.

Électricité, on en a parlé aussi nous aurons besoin d'un raccordement : nous avons fait une demande de raccordement de 340 MW.

En termes d'impact éventuel sur l'environnement donc c'est un projet qui ne génère pas de poussière, pas d'odeur et le seul rejet, c'est l'oxygène. On va rejeter puisqu'on va casser la molécule d'eau on va rejeter de l'oxygène, donc 312 environ 312000 tonnes par an. Et c'est un projet qui va permettre d'éviter une quantité importante de CO2 fossile, plus de 2,7 millions de tonnes de CO2 fossile qui seront évitées grâce à ce projet sur 10 ans.

En termes de retombées socio-économiques, alors c'est un projet qui va mobiliser, pendant la partie chantier qui va durer 3 ans, 400 personnes par jour sur le chantier avec des pics, par exemple pendant les phases de montage et d'essai des pics à 700 personnes jour. Donc c'est des emplois, donc ça c'est pour les parties chantier ; et après la mise en service pendant l'exploitation ça va générer 120 à 130 emplois directs et indirects.

Et donc c'est des emplois qui seront principalement techniques, poste d'exploitation du site, de maintenance, mais aussi de direction, administration, gardiennage, entretien du site, etc...

En terme de retombées économiques le projet représente un investissement selon le scénario retenu de 630 à 850 millions d'euros ; une autre retombée économique c'est que Verso Energy va donc acheter ces 270000

tonnes de CO2 biogénique auprès de Tereos ; et enfin il y aura des retombées sur l'économie locale via les taxes donc qu'on estime de 300 à 900000 € de taxes de retombées pour le territoire.

52'09 "

Voilà maintenant les grandes lignes du calendrier du projet
Aujourd'hui on est dans la phase de concertation préalable, qui s'enchaînera sur une phase de concertation continue, les procédures donc préparation, dépôt des dossiers et instructions vont s'étaler jusqu'à début 2026 donc c'est les prochaines étapes pour nous, c'est préparer, déposer nos dossiers.

Ensuite on vise une obtention de nos autorisations courant 2026, pour pouvoir prendre une décision d'investissement et acter le démarrage de la phase de construction avant fin 2026. Ensuite il y a 3 ans de chantier ; une date, un jalon important c'est la mise à disposition par RTE du raccordement électrique et la mise en service commerciale de l'usine on l'envisage à horizon mi-2029.

53'06

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci beaucoup Madame de Juvigny et merci à tous nos experts.

Donc la parole est à vous maintenant. Je vous rappelle juste les petites règles donc, on vous invite à demander la parole tout le monde pourra s'exprimer. Ensuite je vous invite à parler bien dans le micro donc l'ensemble est enregistré et je vous demande donc si vous voulez bien de commencer par votre prénom et votre nom et puis si vous le souhaitez votre commune de provenance. Une première question au premier rang

53'39

André Salomé, Maire de Rouy-le-Petit

Ma question c'est : ici à Mesnil qu'est-ce qu'il y aura comme équipement pour capter le gaz carbonique ? Parce que là on a vu tout ce qui était Origny, mais nous ce qui nous intéresse, c'est plutôt ce qui se passe sur le terrain ici. Alors ça c'est la première question,

Deuxième question de ligne électrique : pourquoi vous n'enfouissez pas les réseaux ?

Je pense par les temps qui courent, ça nous paraît quand même plus intelligent, non ?

Sébastien Albert, animateur-modérateur

...alors je propose qu'on réponde

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Donc quelles installations ici à Mesnil-Saint-Nicaise ?

C'est très légitime, comme question effectivement le cœur du projet est à Origny-Ste-Benoîte, puisque les installations nouvelles sur le site nouveau sont à Origny-Sainte-Benoîte, la source principale de CO2 est à Origny-Ste-Benoîte donc à Mesnil-Saint-Nicaise, source gisement secondaire aux yeux du projet qui y aura-t-il ? qu'est-ce qu'il y aura ?

Et bien il y aura les installations de capture et prétraitement de ce CO2 et de liquéfaction ; elles seront installées au sein du site de Tereos, donc voilà, au sein de leur usine. Donc globalement c'est les installations qu'on a décrites, c'est une succession d'étapes de compression, refroidissement, liquéfaction et voilà, je pense que ça répond à votre question.

André Salomé, Maire de Rouy-le-Petit

L'investissement financier ici à Mesnil il est important ? pour capter le CO2 et le liquéfier pour le transporter ?

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Alors, je ne saurais pas vous dire aujourd'hui la répartition entre l'installation de capture d'Origny-Sainte-Be-noîte et l'installation de capture de Ménil-Saint-Nicaise, mais ce que je peux vous dire, c'est que dans le CAPEX globale du projet, la partie capture de CO2 représente à environ 10 % du CAPEX total. Le principal coût c'est la partie électrolyse c'est 60 % du coût.

André Salomé, Maire de Rouy-le-Petit

Et ici, on sort combien de tonnes de CO2 à Mesnil ?

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Ici c'est 33000 dans le scénario de référence jusqu'à 50000 tonnes par an de CO2 biogénique.

Pascal Derache Directeur de projets RTE

Le choix d'une solution de raccordement dépend de plusieurs paramètres. Là ce que vous a présenté Ma-thilde aussi c'est qu'on est sur un territoire qui permet de s'éloigner des habitations et de trouver des endroits où on peut poser cette ligne aérienne. Il ne faut pas oublier que là on parle de deux alimentations donc il y a bien une seule ligne avec les deux alimentations, ce qui est pas exactement la même chose qu'avec une ligne souterraine où là chaque ligne aurait été indépendante.

Là en plus il y a une topographie du territoire au-delà de pouvoir s'éloigner des habitations, il y a aussi des topographies qui permet de mettre les lignes plutôt en contrebas, donc de diminuer la gêne visuelle pour les bourgs qui sont aux alentours et de pouvoir justement utiliser le territoire pour pouvoir mettre cette ligne à cet endroit-là. Donc ça c'est les principaux points qui font que pour lier le poste des Avenues qui est au sud au poste de Verso qui est au nord, on a cette solution aérienne qui est proposée pour le raccordement d'Origny.

André Salomé, Maire de Rouy-le-Petit

Et pourquoi vous n'enfouissez pas ?

Il y a moins de nuisances... je sais pas mais ... par les temps qui courent...le président de région et il est pas content des éoliennes, là vous allez remettre une armée de pylônes, mais pourquoi vous l'enterrer pas à la ligne ?

.... Je sais pas c'est une question de prix ?

Pascal Derache Directeur de projets RTE

La question c'est qu'effectivement il y a un ensemble de paramètres.

Les premiers paramètres sont de pouvoir s'éloigner et de diminuer l'impact, ça c'est possible avec la ligne aérienne ; après effectivement au final une, deux lignes souterraines ça reste quand même des coûts plus importants. Il faut quand même se le dire ; il y a une raison. Mais le territoire et l'ensemble de la topo-graphie permet de pouvoir proposer un raccordement aérien, après c'est sûr les infographies telles qu'on vous a présentées, on n'a pas parlé de hauteur, parce que c'est aussi important de parler de hauteur de ces pylône, ils seraient entre 40 et 60 m ; la hauteur d'une éolienne haut de pale est plutôt aux alentours de 150/160 M donc on n'est pas sur les mêmes proportions de hauteur que les éoliennes.

André Salomé, Maire de Rouy-le-Petit

... je sais pas moi ça me paraît bizarre, que chez nous il y a les gros projets sur Longvoisin on va tirer 8 km de câble enterré quoi !

58'27

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci. Une autre question ?

Monsieur Bacholle, CNDP

De façon à être vraiment précis est-ce que vous pourriez préciser le surcoût de l'enfouissement sur une telle ligne ?

Pascal Derache Directeur de projets RTE

C'est toujours un petit peu compliqué de pouvoir, parce que c'est pas du tout les mêmes types mais là ce qu'on a comme ordre de grandeur sur des évaluations de l'année dernière on était plutôt entre deux à trois fois le prix.

Là avec le coût des matières premières on est quasiment à 3 fois le coup du raccordement.

Là je laisserai Verso répondre parce que ce sont des données qui leur appartient.

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Merci le coût du raccordement sur ce projet c'est 12 millions d'euros voilà.

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci, il y avait une question de

M. Jacques Merlier, Maire de Ménil-Saint-Nicaise, vice-président de la Communauté de Commune

Est-ce que vous avez rencontré des problèmes pour le foncier là-bas ou est-ce que le foncier était déjà la propriété de Tereos ?

Sur combien d'hectares vous faites cette belle usine ?

Un agriculteur de la zone

Mais moi quand j'ai vu, au niveau des normes environnementales que vous alliez mettre des pylônes pour le transport... je suis paysan et on est une famille de paysans.

Vous allez mettre des pylônes, ça va vous coûter moins cher, mais les paysans ils vont toujours devoir tourner autour et être gênés parce que, aujourd'hui on fait du remembrement, c'est les grandes parcelles et du matériel très important pour que il soit toujours compétitif enfin, je suis pas paysan là-bas, mais je renchéris le problème soulevé par André Salomé. Et après au niveau du biogénique, le stock qu'il y a ici à Nesle dans les cas où vous allez devoir en prélever un maximum, je sais bien que c'est la deuxième source ; en priorité vous allez prélever à Origny. Mais quand vous allez prélever ici ce qui va vous manquer à Origny ou si vous avez une production qui va croissante ce sera quel pourcentage, par rapport à ce qu'il y a ici à la source, à Nesle vous allez en prendre 50 pourcents ? plus ?

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Peut-être une dernière question comme ça on groupe Ensemble quelqu'un d'autre souhaite poser une question monsieur votre prénom et votre nom s'il vous plaît

Jérôme Bracaval

Donc moi je voudrais savoir qui décarbone ? Donc, il y a l'agriculteur qui produit ses betteraves et son blé, est-ce que c'est lui qui va décarboner ? est-ce que c'est Tereos ou est-ce que c'est vous Orchydé qui allez décarboner ?

1h01'30

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci

Alors sur la première question la surface du projet

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Alors la surface du projet : on a pour à Origny-Sainte-Benoîte donc c'est un terrain qui est mis à disposition par Tereos, un terrain qui fait 26 hectares ; savoir si on a rencontré des problèmes sur le foncier ? Est-ce que vous pourriez préciser un petit peu des problèmes d'un point de vue ZAN, ce genre de chose ?

Oui, comme tout grand projet ça dépasse les -entre guillemets- droit à consommer d'un territoire d'une commune ou d'un territoire qui est concerné par un schéma de cohérence territoriale. Donc pour que ce projet puisse faire il faudra qu'il soit pris sur des enveloppes régionales ou nationales.

Pascal Derache Directeur de projets RTE

Je ne sais pas s'il y avait une question mais en tout cas la position des pylônes dans les parcelles agricoles derrière pour nous c'est un point important et on va travailler avec la chambre et les différents agriculteurs pour trouver les meilleurs endroits où les mettre. Les lignes actuelles ont été faites un certain temps ; maintenant on travaille de concert avec la chambre et les exploitants agricoles pour les mettre au maximum en bord de parcelle, en bord de chemin ou en bord d'îlots culturels.

Parce qu'il ne faut pas que regarder la partie parcellaire, il faut aussi regarder par rapport à ce que vous dites et vous avez absolument raison le remembrement et le regroupement de parcelle pour faire en sorte de les mettre en limite ce qui permet de diminuer la gêne.

Après on reste sur des pylônes très haute tension, qui sont plus haut que ceux que on voit aussi qui sont les pylônes de base mais attention qui limite encore plus l'exploitation des parcelles.

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci et la question sur qui décarbone ?

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Alors juste avant il y a une question sur le stock que ça représente ? la question sur le stock que représente nos 33000 à 50000 tonnes ?

Ça malheureusement je ne peux pas vous répondre. Je ne peux pas parler à la place de Tereos la seule chose que je suis autorisé à vous dire c'est que nous envisageons de prendre 33000 à 50000 tonnes du site Tereos de Ménils-Saint-Nicaise, désolée si c'est un peu frustrant comme réponse mais je peux pas trop vous en dire plus pardon.

... c'est de savoir si un moment donné tout va être utilisé où est-ce qu'il en restera un peu pour être valorisé ailleurs, c'est ça ?

Un agriculteur de la zone

Oui ou alors c'est un moment donné quand votre activité va aller croissante Origny évidemment vous allez prendre le principal vous allez reprendre ce qui vous manque ici ce que vous nous avez annoncé et dans les cas les plus extrêmes, est-ce qu'il en reste encore de disponible à Nesle ou pas ?

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

J'avais bien compris la question comme ça, mais malheureusement je ne peux pas parler au nom Tereos.

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Qui décarbone ? Ludovic

Ludovic Lagay, Ingénieur projet, Verso Energy

Sur la question de qui de carbone, très rapidement en fait c'est le consommateur final donc ce serait le maritime qui ne consomme plus de carburant fossile qui le remplace par un carburant à base de CO2 biogénique et d'hydrogène et donc qui est décarboné.

Et on peut aussi dire grâce à qui ? parce qu'effectivement c'est tout un cycle et qui commence en fait avec les betteraves et l'agriculteur qui permettent de capter du CO2 qui ensuite ce CO2 va être traité par enfin va être traité effectivement par Tereos puis que nous nous allons récupérer afin de le mettre dans le maritime. Donc finalement, c'est bien le navire qui est décarboné à la fin mais c'est grâce à tous le cycle qui a en amont, c'est à dire que on passe atmosphère>plante – plante>Tereos – Tereos>le projet Orchydé - projet Orchydé>navire - navire>re-atmosphère et ça fait un cycle. Et en fait la quantité de carbone n'augmente pas dans ce cycle puisque c'est toujours le même qui transite.

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci d'autres questions en réflexion

Je pense qu'on a été à ce moment-là clair.

Voilà parfait alors je repose qu'on fasse la conclusion

Mme Jacquart, Garante CNDP

On pourrait également préciser le nombre de camions où le nombre de trains qui sortirait de l'usine Tereos. Je pense que c'est une information qui est importante à communiquer.

André Salomé, Maire de Rouy-le-Petit

Ici à Ménil, alors 33000 tonnes mais la densité est importante ?

Quand c'est, je ne sais pas le gaz carbonique, il est liquéfié, le mètre cube pèse lourd ou pas ? ça fait combien de camions ?

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Alors comme je vous le disais on envisage 2 moyens de transport soit le camion soit le train. Si on transporte par camion c'est 4 à 7 camions par jour en moyenne annuelle ; en fonction du scénario qui sera retenu.

Voilà vous pouvez retenir pour ordre de grandeur qu'un camion c'est 20 tonnes de CO2 liquéfier CO2 est bien liquéfié pour vous répondre.

Si c'est transporté en train, c'est un train par semaine quel que soit le scénario.

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci

Conclusion on vous laisse la parole

Christophe Bacholle, Garant CNDP

Donc on a en fin de réunion, merci pour votre participation, merci pour vos questions.

Ce qui est intéressant dans cet exercice de concertation, c'est de pouvoir échanger autant que faire se peut toutes les idées qu'on peut avoir sur le sujet et je vous invite donc si vous avez d'autres questions, si vous avez des questions qui vous reviennent plus tard, à les poser par internet sur le site internet de la concertation.

C'est l'avantage de poser des questions par écrit, c'est que du coup on a plus le temps de réfléchir à la façon dont on pose la question à l'information qu'on veut avoir et pour le maître d'ouvrage, il peut aussi répondre plus complètement et plus en détail sur chacune des questions.

Donc voilà pour alimenter et enrichir ce processus de concertation, la partie site internet et la partie échange participatif à travers le site internet est très intéressante et je vous invite donc à poser toutes les questions que vous pourriez avoir, qui pourraient vous venir ultérieurement sur le site internet de la concertation qui est donné sur les différents documents qui sont ici présent. En tout cas merci beaucoup.

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Merci Monsieur Bacholle et le mot de la fin

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet, Verso Energy

Pour conclusion ultime, vous affichez les prochains rendez-vous la concertation.

Vous les avez sur les brochures, sur tous les documents etc... mais le prochain rendez-vous, la prochaine réunion publique, c'est l'atelier thématique du 5 décembre où on va approfondir la thématique de comment le projet s'intègre dans le territoire ? le projet et son raccordement. Donc on va parler des effets sur l'environnement, on va parler emploi, formation, on va parler d'intégration paysagère, maîtrise des risques industriels, en faisant venir des intervenants, voilà.

On vous invite à y venir, si le sujet vous intéresse.

Il y aura ensuite une réunion, plusieurs rencontres de proximité demain matin il y aura un marché ici enfin juste à côté à Nesle, il y aura une rencontre de proximité également le 6 décembre à l'Intermarché de Ribemont et le 5 décembre une conférence interactive au lycée Condorcet Saint-Quentin et puis la réunion de clôture qui se tiendra le 18 décembre.

Voilà. Merci beaucoup on peut continuer la discussion autour d'un petit buffet.

Sébastien Albert, animateur-modérateur

Voilà, merci à toutes et à tous pour cette excellente soirée et puis on échange de tour du buffet. Merci.